

# Votre séjour à Abu Dhabi

## Formalités

### Formalités COVID-19 (Au 22/04/2022)

Les passagers ne sont pas autorisés à entrer aux Émirats arabes unis s'ils ont séjourné dans un [pays de groupe I](#) au cours des 14 derniers jours.

Cela ne s'applique pas aux passagers âgés de 17 ans et plus qui sont entièrement vaccinés contre le Covid-19 avec un vaccin approuvé par l'[Organisation mondiale de la santé](#) (WHO).

Les passagers non vaccinés doivent détenir un certificat de test PCR négatif obtenu dans les 48 heures précédant le départ avec le code QR généré. Les certificats de test doivent être rédigés en arabe ou en anglais.

Le test n'est pas nécessaire pour les passagers qui sont complètement vaccinés contre le Covid-19 avec le code QR généré. Une carte de vaccination CDC Covid-19 délivrée aux États-Unis sans code QR sera également acceptée.

Les passagers peuvent être soumis à un test PCR à l'arrivée et doivent rester en quarantaine jusqu'à l'obtention d'un résultat négatif.

Les passagers doivent télécharger l'application ICA UAE Smart ou visiter le site [icp.gov.ae](http://icp.gov.ae) afin de remplir le [Formulaire d'enregistrement des arrivées et d'attestation du certificat de vaccination](#) 48 heures avant le départ. Les passagers doivent présenter le code QR généré avant le départ et à l'arrivée à Abu Dhabi.

Les passagers doivent détenir un formulaire spécial de leur itinéraire.

Les passagers doivent avoir téléchargé et activé l'application [Alhosn App](#) du Ministère de la Santé et de la Prévention des Émirats arabes unis sur leur téléphone portable.

Tous les passagers doivent porter un masque chirurgical (ou un masque filtrant FFPI, FFP2 ou FFP3, à condition qu'il ne comporte pas de valve) pendant leur vol. Ils peuvent également être tenus de porter un masque à l'aéroport, en fonction des mesures sanitaires locales.

Les passagers âgés de 7 ans et plus doivent porter un masque facial pendant tout leur voyage.



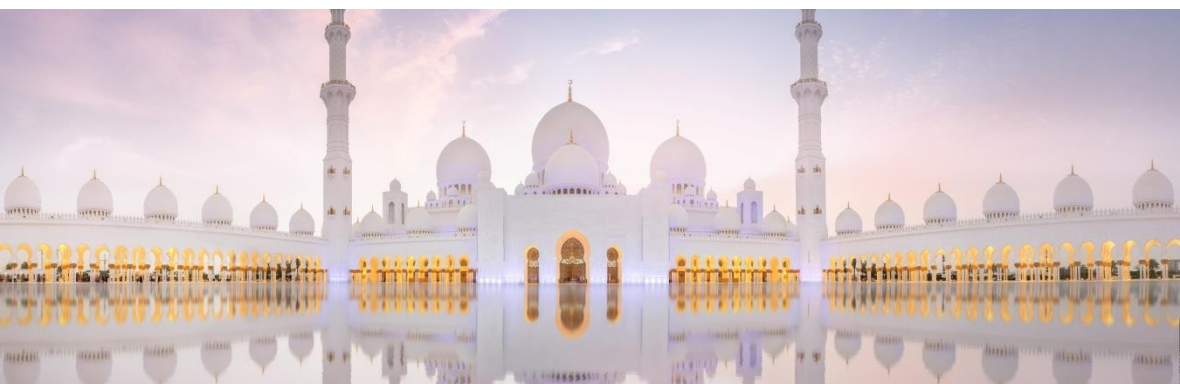
## PASSEPORTS, VISAS ET DOUANES

Passeport valable 6 mois après le départ obligatoire : sans tampon / visa israélien.

Les ressortissants français sont dispensés de visa. Ils obtiennent à leur arrivée à l'aéroport un tampon mentionnant un séjour autorisé d'une durée maximale de 90 jours sur toute période de 180 jours. Le visa délivré permet à tout citoyen français de passer 90 jours au maximum, en une fois ou en plusieurs séjours, sur le territoire émirien, sur une durée totale de 180 jours. Le visa concerne les 7 émirats où la libre circulation est permise.

## SANTÉ

Aucun traitement ou vaccin n'est recommandé. Les conditions sanitaires sont affectées par la pandémie du coronavirus. Il convient de s'assurer d'être à jour de ses vaccins de base, de bien se protéger du soleil et de la déshydratation.



## LANGUE

Si l'arabe est naturellement langue officielle, la véritable lingua franca d'Abu Dhabi & Dubaï est l'anglais.

## DÉCALAGE HORAIRE

Les Emirats sont en avance de 2 heures sur l'Europe de l'Ouest en été et de 3 heures en hiver. Lorsqu'il est midi à Paris, il est 14h à Abu Dhabi en juillet et 15h en décembre.

## ÉLECTRICITÉ

220-240 V, 50 Hz : les prises sont à trois broches carrées, vous aurez besoin d'un adaptateur (même format qu'en Angleterre).

## TÉLÉPHONE

- Depuis l'étranger vers les Émirats Arabes Unis : l'indicatif des Émirats est le 971. Il faut ensuite composer le code local, sans le 0 initial, puis le numéro à 7 chiffres
- Depuis les Émirats arabes unis vers l'étranger : il faut faire le 00, suivi du code du pays désiré (France 33) et du numéro du correspondant, sans le 0 initial

## MONNAIE

Dirham des Émirats

1 AED = 0,25 €

1 € = 4,08 €

## POURBOIRES

Environ 35 - 40 USD par jour pour guide & chauffeur



## SÉCURITÉ

Il convient d'y respecter les mesures de prudence inhérentes à tout séjour dans des zones particulièrement touristiques. La prudence est recommandée en cas d'abord par des inconnus. En cas de perte de carte bancaire, il est conseillé de faire immédiatement opposition.

L'intégralité du pays est en zone de vigilance normale, à l'exception des îles Tomb et Abou Moussa qui sont formellement déconseillées en raison du risque d'arraisonnements et arrestations.

Il est recommandé d'adopter une attitude de réserve et de discrétion dans les lieux publics. Il convient en toute circonstance de s'abstenir d'élever la voix ou de tout geste qui puisse être considéré comme déplacé.

Nous vous recommandons :

- de proscrire les signes extérieurs de richesse et voyager « léger »
- de ne pas laisser vos sacs et appareils photos sans surveillance
- d'utiliser les coffres dans les hôtels quand il y en a
- d'emporter avec vous une photocopie de vos documents (passeport, permis de conduire...) et de transmettre à notre agence une copie scannée, ce qui nous permettra de réagir très vite auprès des autorités consulaires de votre pays

### **Pour toutes urgences :**

- Police : 999
- En cas d'urgence médicale, la cité médicale Cheikh Khalifa d'Abu Dhabi  
Tel. : +971 2 610 2000 ou l'Hôpital Al Noor Tel. : +971 2 626 5265

### **Une permanence consulaire peut intervenir en cas d'urgence :**

Ambassade de France aux Emirats Arabes Unis

Etihad Towers - Office Tower (Tower n°3) - 22nd Floor - PO Box 4014

Abou Dabi

Tel. : + 971 28131000

Section Consulaire à Abou Dabi en cas d'urgence : + 971 50 613 10 70